

**Document généré le mercredi 11 décembre 2024 à 11:40**

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	28/11/24			28/11/24

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	28/11/24 à 15h19	28/11/24 à 16h00	3/3	24-134346	<u>24-</u> <u>134346</u>

**Service : CPJ****Référents : Sandrine GALLET****Classification CPV :**Principale : **45233221** - Travaux de marquage routierComplémentaires : **34992200** - Panneaux de signalisation routière**45233294** - Installation de signalisation routière

## AVIS D'ATTRIBUTION

**VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 96 50

SIRET 21840054700012



L'avis implique un Accord-Cadre

<b>Objet du marché</b>	TRAVAUX DE MARQUAGE ROUTIER ET FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION VERTICALE POUR LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
<b>Référence acheteur</b>	MP24-07
<b>Nature de la procédure</b>	Travaux
<b>Procédure</b>	Procédure adaptée
<b>Code CPV principal</b>	<b>45233221</b> - Travaux de marquage routier
Code CPV complémentaire	<b>34992200</b> - Panneaux de signalisation routière <b>45233294</b> - Installation de signalisation routière
<b>Critères d'attribution</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
<b>Procédures de recours</b>	Instance chargée des procédures de recours : <b>Tribunal administratif de Nîmes</b> 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 <a href="mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr">greffe.ta-nimes@juradm.fr</a>

## ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'attribution : 28/11/24

Nombre d'offres reçues : 6

Marché n° : MP24-07 - **SIGNATURE MARSEILLE** 27 AV DE BRUXELLES      Montant HT : **280 000,00 €**  
13127 VITROLLES

### Renseignements complémentaires

La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du CCP.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande mono attributaire avec montant maximum annuel de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des ordres de service qui valent bons de commande, en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du CCP.

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.

L'accord-cadre sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel fixé à 70 000 € HT (soit 280 000 € HT/4 ans) est attribué à SIGNATURE MARSEILLE (13127 VITROLLES) pour un montant de DQE (non contractuel) fixé à 22 998,06 € HT.

Envoi le 28/11/24 à la publication

---

**Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.**

Marches-Publics.info V9.7